



Extract of Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Le-taux-de-presence-syndicale-recule-en-2016-au-Quebec>

Le taux de présence syndicale recule en 2016 au Québec

- Société - Mouvement syndical -



Publication date: mardi 20 juin 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Au Québec, le taux de présence syndicale, c'est-à-dire la proportion de travailleuses et de travailleurs couverts par une convention collective, est passé de 39,4% en 2015 à 38,6% en 2016, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage (pp). Le nombre d'employés syndiqués a diminué d'environ 12000 personnes alors que le nombre de non-syndiqués a continué de progresser. Comme illustré à la figure suivante, le taux de présence syndicale suit une tendance à la baisse depuis plusieurs années.

Entre 2015 et 2016, cette diminution a été plus importante pour les jeunes, notamment les 15-24 ans (-1,5 pp) et les 25-34 ans (-1,5 pp), ainsi que pour les hommes (-1,6 pp) en comparaison aux femmes (+0,1 pp). Pour le secteur privé, on observe également une baisse importante (-1,1 pp) pour la même période, ce qui n'a pas été le cas pour le secteur public.

Taux de présence syndicale au Québec

[http://www.pressegauche.org/IMG/png/le_taux_de_pre_sence_syndicale_recule_en_2016_au_que_bec.png?3095/b9a9c363f9681f57bec666f2f8b87762cecb274c]

La présence syndicale et l'égalité hommes-femmes

Les données de 2016 confirment une situation déjà bien établie : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est plus élevé pour les non-syndiqués que pour les syndiqués. Pour chaque dollar gagné par un homme syndiqué en 2016, une femme syndiquée recevait 96,2 cents (salaire horaire médian). En comparaison, les femmes non syndiquées n'obtenaient que 85 cents.

L'avantage syndical salarial : toujours important

De façon générale, se syndiquer donne lieu à une meilleure rémunération. C'est ce que l'on appelle l'avantage syndical salarial. Ce dernier correspond à l'écart de rémunération entre les syndiqués et les non-syndiqués. Bien que toutes les travailleuses et tous les travailleurs syndiqués en bénéficient, cet avantage est plus élevé pour certaines catégories. Sur la base du salaire horaire médian, l'avantage syndical est plus important pour les femmes (47,0%) que pour les hommes (30%). Il l'est davantage pour les 15-24 ans (40,8%) que pour les 55 ans et plus (27,2%). Aussi, les employés temporaires (71,4%) enregistrent un avantage syndical plus élevé que les employés permanents (35%).